



„Le PS s'engage en faveur d'une politique Internet au service du bien de tous“

Aujourd'hui, Internet fait tout naturellement partie de notre vie: sans Internet, pas de communication, pas de logistique, pas de couverture santé ni de mobilité telles que nous les connaissons. Internet a un impact complexe et parfois radical sur l'économie et le monde du travail. Il est donc indispensable de débattre de la gestion politique de cette évolution. En la matière, le PS Suisse place Internet dans une perspective sociétale, comprenant tous les aspects de la vie. Il s'engage pour que les diverses opportunités qu'offre Internet en matière de démocratie, de codécision, d'éducation, d'émancipation et de participation politique, sociétale, sociale et culturelle puissent servir au bien de tous. Les gains d'efficacité rendus possible par Internet dans le domaine social doivent être répartis équitablement entre tous, au niveau international, et non ne servir que les intérêts d'un petit nombre d'entreprises. Par une combinaison adroite de mesures préventives et répressives, des risques tels que l'abus de surveillance et la censure, l'incitation à la haine sur les médias sociaux, l'usurpation d'identité, les attaques informatiques et les autres formes de cybercriminalité pourraient être jugulés. Parallèlement, il faudrait améliorer notre capacité à vivre avec le risque tout en le minimisant.

Ces derniers mois, le PS Suisse a dressé un vaste état des lieux sur lequel il se fondera pour concevoir, ces prochains mois, une position appréhendant la politique Internet dans une perspective sociétale globale.

20 principes à respecter:

1. L'accès à Internet est détenu par le service public. Il doit être assuré pour tous dans toute la Suisse et dans la meilleure qualité possible; il doit disposer d'une assise politique solide et être développé dans le sens de la démocratie.
2. Le traitement des données personnelles doit accorder la priorité à l'autodétermination en matière d'informations. Des instruments concrets, techniques et juridiques, doivent être mis au point en vue de garantir notre droit de la personnalité et sanctionner efficacement les infractions.
3. La protection des données personnelles doit être renforcée par l'introduction des principes de protection par défaut (privacy by default) et de prise en compte du respect de la vie privée dès la conception (privacy by design). La collecte et la mise en réseau de profils personnels détaillés ou d'autres données sensibles doivent urgemment être réglementées.

4. Nous exigeons qu'Internet soit ouvert et libre pour tous, en tout temps et en tout lieu. L'Etat et les entreprises ne doivent ni favoriser ni pénaliser certains services, certaines sources ou certains protocoles. La neutralité du réseau, c'est-à-dire le traitement non discriminatoire de l'ensemble du trafic de données, doit être ancrée dans la loi.
5. Internet modifie le contenu et les méthodes d'enseignement aussi bien pour les enseignants que pour les élèves et toute personne en formation de base ou de spécialisation. Pour rendre l'égalité des chances possible, les «compétences numériques» doivent intégrer l'ensemble du système éducatif et compléter, aux échelons adéquats, les techniques fondamentales de lecture, d'écriture et de calcul.
6. La numérisation du monde du travail provoque des bouleversements massifs. Dans ce contexte, l'objectif premier doit être l'intégration ou le maintien de tous dans le processus de travail dans des conditions humainement dignes. Pour ce faire, il faut recourir à l'innovation, au relèvement des niveaux de qualification et à la reconversion, mais aussi introduire de nouvelles dispositions relatives au droit du travail et au partenariat social.
7. Internet engendre de nouveaux processus d'entreprise et d'innovation. Les entreprises traditionnelles se trouvent confrontées à de nouveaux risques tandis que les entreprises plus novatrices voient se présenter des opportunités. Cette mutation peut être utilisée en faveur d'une économie plus démocratique, plus écologique et plus participative. En ciblant notre politique de soutien et structurelle, nous créons les conditions optimales de ce changement.
8. Des solutions novatrices doivent être élaborées pour la place financière Suisse, orientées sur les besoins des clients. Basées sur de nouveaux modèles durables, elles doivent contribuer à la bonne gouvernance et à la transparence du système financier.
9. Le journalisme de qualité, qui replace les interminables flux d'informations reçus dans un contexte social, politique et historique, doit être encouragé de façon directe et interdisciplinaire. Ce faisant, il convient de veiller particulièrement à lutter contre les tendances à la centralisation et à la monopolisation qui caractérisent la branche des médias.
10. La numérisation crée de nouveaux usages des œuvres culturelles et de nombreux défis à relever. Le PS s'engage en faveur de droits d'auteur modernes. Il recherchera le dialogue avec tous les acteurs concernés. Il soutiendra plus particulièrement le libre développement de tous sur les plans spirituel, culturel et scientifique.
11. L'«Internet des objets» – compteurs électriques intelligents, réfrigérateurs autonomes ou voitures connectées – va transformer notre société en profondeur, renfermant à la fois des opportunités et des risques, par exemple celui de la surveillance totale. Dans les deux cas, cette évolution doit être accompagnée sur les plans économique et politique.
12. Le savoir commun de notre société et les ressources en jachère doivent pouvoir être utilisés par tous. Le recours à l'intelligence collective et aux plates-formes de partage doit être étendu et stimulé.
13. Si possible, le secteur public doit effectuer ses acquisitions avec l'aide de logiciels à code source ouvert. Les résultats des projets logiciels financés par l'argent public doivent être publiés sous forme de logiciels à code source ouverts ou licences libres.

14. Les bases de données publiques en libre accès, qui permettent la consultation et la réutilisation libre de données des autorités, par exemple en matière de météorologie, de trafic routier ou d'énergie, doivent être consolidées.
15. Les projets d'e-gouvernement facilitant, grâce à Internet, la communication entre les institutions, les citoyens et les entreprises, doivent continuer à être développés, de même que les projets de soutien de l'e-démocratie.
16. Internet renforce les effets de réseau et d'échelle et, par-là, la menace que se forment des marchés monopolistiques et oligopolistiques mondiaux. Cette tendance doit être contrée par la promotion ciblée de formes d'organisation décentralisées et morcelées ainsi que par la régularisation des segments de marché concernés.
17. L'eHealth permet d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients. Les caisses maladie et les groupes pharma ne doivent toutefois pas pouvoir accéder à des données de santé non contrôlées et dont le patient n'a pas consciemment accordé l'accès.
18. Le problème des activités criminelles perpétrées sur Internet comme la vente illégale de drogues et de médicaments soumis à ordonnance, l'escroquerie, l'usurpation d'identité ou la pornographie infantile doit être traité avec cohérence. Il convient notamment de respecter le principe de proportionnalité et de trouver un équilibre entre le besoin de sécurité et les libertés fondamentales.
19. La gestion par internet rend possible le blocage ou la destruction des infrastructures et des systèmes militaires, civils et économiques ou la subtilisation de leurs données. Les meilleures mesures préventives et répressives ne pouvant écarter complètement de tels risques, nous devons améliorer notre capacité à vivre avec le risque tout en le minimisant.
20. Une politique étrangère active en matière d'Internet implique que nous collaborions étroitement avec l'UE, l'OSCE et diverses autres organisations internationales. La Suisse peut apporter son expérience dans l'interaction entre sécurité, mise en confiance et droits humains. Genève doit être fortifié comme lieu de la gouvernance Internet internationale.